

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

Séance du 15 mai 2013

**POINT VII.3-5° alinéa :**  
**Rapport des travaux du CEVU du 6 mai 2013 : compte-rendu de la commission de la pédagogie du 30 avril 2013 : demandes relatives aux diplômes d'université**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

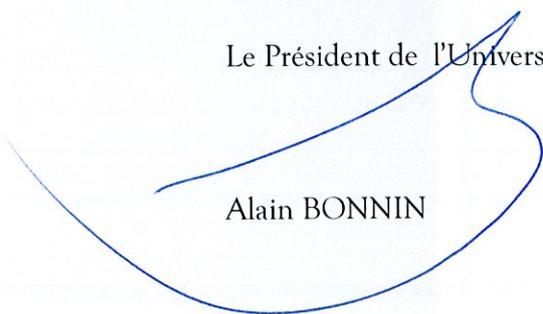
- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1<sup>er</sup> février 2011
- VU l'avis du CEVU du 6 mai 2013

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE, avec 23 pour (unanimité) : les demandes relatives aux diplômes d'université DU ou DIU.**

Dijon, le 17 mai 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

***P.J : Tableau des demandes de création ou de modification de DU ou DIU***

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 17 mai 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 21 mai 2013

**DEMANDES RELATIVES À DES DU OU DES DIU**  
**COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE DU MARDI 30 AVRIL 2013**  
**ET CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU LUNDI 06 MAI 2013**

INTITULÉ	PORTEUR DU PROJET	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DE LA CP	AVIS DU CÉVU
Demande de création d'un Diplôme Universitaire (DU) <b>«Séquençage haut débit et maladies génétiques»</b>	<b>UFR Médecine</b> Responsable Universitaire : Pr Frédéric HUET  Responsable pédagogique : Dr Jean-Baptiste RIVIÈRE	Le séquençage haut débit fait partie des nouvelles avancées dans le domaine de la biogénétique. L'objectif de ce DU est de former des généticiens, des médecins biologistes en génétique moléculaire, des ingénieurs en génétique et des étudiants post-doctoraux de ces disciplines à l'acquisition de compétences en séquençage haut débit appliqué aux maladies génétiques mendéliennes, dans des technologies de séquençage et approches expérimentales possibles aux outils bioinformatiques utilisés pour le traitement des données brutes, dans l'identification de variations génétiques et l'interprétation des résultats. La formation les familiarisera avec les systèmes Unix/Linux, la ligne de commande et la gestion et l'analyse de données sur un serveur à distance. Le DU est prévu pour fonctionner avec 24 participants avec un montant de droits pédagogiques de 650€ pour les étudiants et de 1050€ pour les individuels (formation continue) qu'ils soient ou non pris en charge ( <i>documents annexes vus en CP</i> )	<b>AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE</b>	<b>AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE</b>
Demande d'ouverture à Dijon d'un Diplôme InterUniversitaire (DIU) <b>«Rhumatologie Interventionnelle avec GuidAge RaDioscopique ou Echographique (REGARDE)»</b>	<b>UFR Médecine</b> Responsable pédagogique : Dr Paul ORNETTI	Il existe une forte demande de formation initiale et continue dans le domaine de l'échographie musculo-squelettique car cet outil est une aide au diagnostic, au suivi et pour le traitement de rhumatismes inflammatoires. L'objectif du DIU est d'apporter une formation pratique à l'échographie musculo-squelettique avec une application à l'échographie interventionnelle en Rhumatologie. Le DU existe déjà à Grenoble depuis 2010 et les enseignants de Dijon y interviennent. Il s'agit donc de le proposer également à Dijon et à Nancy car les effectifs ont triplé en 3 ans. Il est ouvert aux rhumatologues, aux médecins du sport, rééducateurs (dont les internes en DES) pour 505€ de frais pédagogiques pour les étudiants et 1260€ pour les participants en formation continue ( <i>documents annexes vus en CP</i> )	<b>AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE</b>	<b>AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE</b>

INTITULÉ	PORTEUR DU PROJET	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DE LA CP	AVIS DU CÉVU
<p>Diplôme Universitaire (DU) « Infirmière en Santé au Travail »</p>	<p><b>UFR Médecine</b> <b>Responsable pédagogique :</b> <b>Pr H-J SMOLIK</b></p>	<p><b>Modification du volume horaire par étudiant pour l'ensemble de la formation :</b></p> <p>220 heures incluant un contrôle continu de 20h (5 x 4h) et l'évaluation finale de 8 heures.</p> <p>(au lieu de 200 heures précédemment)</p> <p><i>Pour l'éventuel ajustement du montant des droits d'inscription et des frais de formation : question à voir ultérieurement (cf prochain conseil de l'UFR Médecine)</i></p> <p><i>(documents annexes vus en CP)</i></p>	<p><b>AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE</b></p>	<p><b>AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE</b></p>